

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a lancé un certain nombre de programmes de gestion des eaux, notamment :

- *le Programme de protection des bassins hydrographiques, qui contrôle l'utilisation des sols et établit des zones tampons le long des cours d'eau;*
- *le Programme de protection des eaux souterraines, qui vise à protéger les nappes aquifères approvisionnant les villes en eau potable au moyen d'un processus de contrôle de l'utilisation des sols à l'intérieur des champs de captage des municipalités;*

tables rondes provinciales et territoriales ont entrepris, voire terminé, l'élaboration de stratégies de développement durable applicables à la province ou territoire relevant de leur compétence.

La Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEE) s'est efforcée d'arriver à un consensus sur des pratiques durables en matière de foresterie; cette démarche fournit un bon exemple du succès des tables rondes. La Table ronde sur le développement durable des forêts a réuni des représentants de tous les principaux groupes s'intéressant aux forêts canadiennes : main-d'oeuvre, entreprises, écologistes, universitaires, populations autochtones et gouvernements. Après un travail intensif de 18 mois, les participants à ce processus ont adopté un ensemble de principes directeurs sur l'avenir des forêts canadiennes. Chacun de ces groupes prépare maintenant un plan d'action exposant la contribution qu'il apportera en guise de soutien à ces principes.

(ii) Projet de société

En novembre 1992, des représentants de tous les grands secteurs de la société canadienne - monde des affaires, gouvernements, collectivités, organisations vouées à l'environnement et au développement international - se sont réunis afin de trouver les moyens de mobiliser le plus large éventail possible de citoyens et de relever ainsi les défis de la CNUED, d'une part, et s'entendre sur les mesures à prendre en vue de faire la transition vers l'optique du développement durable, d'autre part. Afin d'arriver à cette indispensable transition, ils ont convenu qu'il fallait créer une coalition chargée d'aboutir à un consensus. Celle-ci explorerait les divers moyens d'enclencher les mesures nécessaires, de favoriser la collaboration et d'établir les mécanismes appropriés pour rendre compte des progrès accomplis.

Ce partenariat est fondé sur la reconnaissance de trois principes : premièrement, la transition vers le développement durable est une responsabilité collective; deuxièmement, il faut que tous les échelons et secteurs de la société concourent à l'identification et à la mise en oeuvre des transformations nécessaires; troisièmement, les partenariats et les réseaux, la collaboration, la formation de consensus et la coopération seront essentiels à la concrétisation des mesures convenues.

Les efforts visent actuellement à mobiliser les Canadiens et à les préparer aux changements, à planifier un avenir durable et à tirer les leçons des expériences acquises. Voilà les composantes jugées nécessaires pour élaborer une stratégie nationale de développement durable au Canada.